

DELIBERATION CA104-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 30 septembre 2016.

Objet de la délibération : Procès-verbal du 24 mai 2016

Le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du 24 mai 2016 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 7 octobre 2016

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 13 octobre 2016 / mise en ligne : 13 octobre 2016

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 24 mai 2016

Soumis au vote du Conseil d'administration du 29 septembre 2016



Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 24 mai 2016 à 14h30 dans la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

	ite, 40 rue de Rennes, sous la presidence de M.ROBLEDO.	
ROBLÉDO Christian	Présent	
Président de l'Université d'Angers		
BRIET Marie	absente	
DELABAERE Éric	Excusé donne procuration à NIGET David	
GROLLEAU Françoise	Présente	
HEURTIER Anne	Présente	
MARCILLOUX Patrice	Présent	
MERCAT Alain	Excusé donne procuration à MARCILLOUX Patrice	
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente	
TAILLEFAIT Antony	Présent	
BERNARD Catherine	Présente	
BONNIN Marie	Présente	
GARCIA Laurent	Présent	
HINDRE François	Excusé donne procuration à HEURTIER Anne	
LONG Martine	Présente	
NIGET David	Présent	
REY Anne	Présente	
HAMARD Patrick	Présent	
LEFRANÇOIS Corinne	Absente	
LEMAIRE Laurent	Présent	
QUINCHARD Sophie	Présente	
SEGRÉTAIN Claudie	Présente	
VEYER Philippe	Présent	
GASTINEAU Julie	Présente	
(suppléant : PADILLA Théo)	resente	
MAINGUENÉ Louis	Présent	
(suppléant : LEBECHNECH Inès)	i reseme	
AMAT Inès	Présente	
(suppléant : DES POMEYS Guillaume)		
DUCHÊNE Thibaut	Présent	
(suppléant : BOUQSIM Mehdi)	resent	
PÉRON Maurine	Présente	
(suppléant : BRILLAND Lisa)		
ROY Marine	Absente	
(suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	1855.1165	
HOUËL Stéphanie	Absente	
(suppléant : DEROCHE Catherine)	risseriee	
BRICHET Régine		
(suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Présente	
FEL Caroline	Absente	
(suppléant : ENGEL Karine)	1.555.150	
SEEGERS Henri	Excusé donne procuration à GROLLEAU Françoise	
BILLIARD Matthieu	Présent	
LELARGE Antoine	Absent	
	Excusé donne procuration à BILLIARD Matthieu	
JUSTEAU Foulques	Excusée donne procuration à ROBLÉDO Christian	
ROCHE Pascale	Excusee donne procuration a ROBLEDO Christian	

♦ <u>Membres statutaires à titre consultatif</u>

DURAND Christelle, Rectorat de NANTES HUISMAN Olivier, Directeur général des services ♦ Membres présents invités par le Président

· Items to presente invites par it incoment				
LE GALL Didier, vice-président du	DANIEL Christophe, doyen faculté	ESTEVE Laurence, directrice		
Conseil d'administration	DEG	des affaires générales		
HOCQUET Anne-Sophie, vice-	SCHAUB Daniel, doyen de la	juridiques et institutionnelles		
présidente égalité, ressources	faculté des sciences			
humaines et politique sociale	BOUVIER Lydie, directrice de			
	ľIUT			
	RICHARD Isabelle, doyenne de			
	l'UFR Santé			
	MENARD Christine, directrice du			
	SUIO-IP			

◆ <u>Secrétariat de séance</u> Cellule institutionnelle

♦ Ordre du jour

1.	INFORMATIONS	5
2.	PROSPECTIVE ET MOYENS	7
	2.1 Politique des moyens pour 2017	7
	2.2 Demande d'acquisition par la Société Publique Locale de l'Anjou d'une bande de terrain le long de	
	la rue Lakanal dans le cadre de la réalisation future de la ligne B du tramway	8
	2.3 Cotisation CPU pour 2016	
3.	AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	9
	3.1 Examen des propositions de la commission des statuts du 4 mai 2016	9
	3.1.1 Modification de la commission des relations internationales	9
	3.1.2 Modification de la composition du conseil de gestion du SUAPS	9
	3.2 Election à la commission des relations internationales	9
	3.3 Remboursement des défraiements sous conditions des usagers : modification de la délibération	
	CA019-2015	
	3.4 Primes pour charges administratives	10
4.	ENSEIGNEMENT	
	4.1 Convention entre l'Université d'Angers et l'Université Joseph Fourier relative à l'utilisation de la	
	plateforme SIDES	
	4.2 Renouvellement des habilitations à délivrer des capacités de médecine :	11
	4.2.1 Capacité d'angiologie	
	4.2.2 Capacité de pratique médico-judiciaire	11
	4.2.3 Capacité d'évaluation et traitement de la douleur	11
	4.2.4 Capacité de médecine et biologie du sport	
	4.2.5 Capacité de médecine pénitentiaire	11
	4.3 Création de l'attestation de réalisation de soins pour une personne en situation de handicap ou	
	dépendante	
5.	DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT	12

Procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2016

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 30 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 24 membres présents, 6 procurations). 10 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 Présentation du directeur général des services

M. ROBLÉDO invite monsieur Olivier HUISMAN le nouveau directeur général des services à se présenter.

M. HUISMAN exprime sa joie d'intégrer l'Université d'Angers. Il a suivi des études universitaires à l'université Paul Sabatier de Toulouse. Il est agrégé de génie mécanique. Il a rejoint l'Université des Antilles et de la Guyane sur le pôle Guyane où il a enseigné trois ans aux étudiants de l'Institut d'enseignement supérieur de la Guyane qu'il a ensuite dirigé. Il a été associé à de nombreux projets pour la région guyanaise sur l'enseignement supérieur et la recherche. Il a notamment piloté les Etats généraux pour l'outre-mer et a présenté le dossier guyanais en conseil interministériel à la demande du préfet. Il a ensuite intégré durant cinq ans dans le corps préfectoral : deux ans à Créteil dans le Val de marne sur la politique de la ville et trois ans dans un arrondissement rural en Bourgogne.

1.2 ComUE UBL

M. ROBLÉDO informe que le 23 avril a eu lieu le deuxième Conseil d'administration de l'UBL.

Les vice-présidents de l'UBL ont été élus :

- M. Olivier LABOUX, premier vice-président
- M. Michel EVAIN, vice-président « formation »
- M. Claude LABIT, vice-président « recherche »

Mme Françoise GROLLEAU, vice-présidente « Europe et international »

- M. Jean LE TRAON, vice-président « innovation et développement économique »
- M. Patrice ROTURIER, vice-président « numérique »
- M. Thierry GUILLAUDEUX, vice-président délégué à la valorisation

Mme Virginie DUPONT, vice-présidente déléguée à la cohésion

Mme Virginie LESVENAN, vice-présidente déléguée aux personnels BIATSS.

Un chargé de mission continuité est désigné : Jacques GIRARDEAU. Par ailleurs, il sera proposé au Conseil académique la présidence de Rachid EL GUERJOUMA, président de l'université du Maine.

L'UBL a également désigné cinq représentants au Conseil d'administration de la SATT ouest valorisation :

- Bruno ARNALDI
- Georges BARBIER
- Thierry BROUSSE
- Paul CALÈS, vice-président délégué à la valorisation scientifique de l'université d'Angers
- Thierry GUILLAUDEUX

Il y a trois représentants pour la région Bretagne et deux représentants pour la région Pays de la Loire. A la fin du mandat, la répartition est redéfinissable.

L'UBL a répondu à l'appel à projet Bibliothèque Ouverte. L'université d'Angers s'est associée à l'université de Brest, de Rennes 1, de Lorient et du Mans. Le projet a pour vocation d'améliorer le service aux étudiants dans le cadre des services offerts par les bibliothèques universitaires. Il devrait débuter en septembre 2016 jusqu'en 2019. L'enveloppe globale est de 1.700.000 euros et un soutien du ministère d'1.300.000 euros. L'université d'Angers a remonté un projet qui s'articule autour de deux points : l'augmentation (+100) du nombre de places assises à la bibliothèque Saint-Serge et l'ouverture le dimanche de 13H à 20H. Les besoins financiers s'élève à 215.000 euros, le montant demandé au ministère est de 131.650 euros. Ce projet est soutenable financièrement. Il restera 40.000 euros à trouver sur les quatre ans pour financer des frais de fonctionnement liés à l'ouverture certains dimanches. Les partenaires en convention avec l'université qui utilisent la bibliothèque universitaire,

seront sollicités. Le ministère peut ne pas retenir ce projet. L'ouverture le dimanche peut susciter des inquiétudes. Cette ouverture ne repose que sur le volontariat des personnels et la mobilisation de tuteurs étudiants. C'est à la suite d'une étude menée par la bibliothèque universitaire que ce projet a été proposé. Cette enquête fait effectivement ressortir que les étudiants ne sont pas intéressés par une ouverture de la bibliothèque de Belle Beille. En revanche, la demande est forte pour le campus Saint-Serge. L'ouverture le dimanche ne concernera donc que la bibliothèque Saint-Serge.

Enfin, le dernier point évoqué lors de ce Conseil d'administration concerne le passage de l'UBL aux responsabilités et compétences élargies (RCE). La raison de cette proposition est le souhait de la gestion autonome des ressources humaines. Un audit a été diligenté afin de savoir si l'UBL est en mesure de passer au RCE.

- M. TAILLEFAIT souhaite savoir si le passage aux RCE impliquera les établissements membres soient solidairement responsables de la situation financière de l'UBL et notamment en ce qui concerne la compensation insuffisante que fera l'Etat lorsqu'il aura transféré la masse salariale.
- M. ROBLÉDO répond qu'actuellement cela n'est pas prévu. Il y a une cotisation votée au CA du 28 avril 2016. Il s'agit bien d'un établissement autonome qui dispose d'un budget autonome.

1.3 Visite au président de la Région Pays de la Loire, le vendredi 20 mai 2016

M. ROBLÉDO a évoqué à l'occasion de cette entrevue la situation de l'université, ses projets et sa place dans l'UBL. Les dispositifs pluriannuels déployés seront maintenus. Il a proposé que la contractualisation des demandes de subventions en soutien aux projets pédagogiques et pour les équipements pédagogiques, habituellement soumis à une procédure annuelle très lourde, puisse être pluriannuelle. Le projet de rapprochement avec l'université du Maine a rencontré un écho très positif. La région est

Le projet de rapprochement avec l'université du Maine a rencontré un écho très positif. La région est prête à accompagner l'université dans cette démarche.

Concernant le projet d'universitarisation des IFSI, la région a consenti à lancer une expérimentation sur le périmètre du Maine et Loire. Deux principes à cette expérimentation : pas de rapatriement physique de ces formations sur Angers et que l'opération ne coûte pas plus chèr à la collectivité. Pour la mise en place du projet, un comité de pilotage sera composé de l'université d'Angers, des trois IFSI, du CHU, de l'Agence régionale de santé et de la Région.

Concernant le CPER, le président de Région précise qu'il souhaite renégocier l'enveloppe du CPER. Il a invité l'université à faire remonter des projets en cas de renégociation du CPER. Le cas échéant le projet qui sera remonté pour l'université concernera une enveloppe supplémentaire pour la réhabilitation de l'UFR LLSH.

Mme BONNIN s'interroge sur la fusion avec l'université du Maine.

M. ROBLÉDO répond que s'il y a fusion il n'y aura plus qu'un seul établissement, les instances seront mutualisées. La fusion n'est pour autant pas l'objectif. Il s'agit dans un premier temps d'un rapprochement.

Mme SEGRETAIN souhaite connaître les modalités et les thématiques du rapprochement.

M. ROBLÉDO répond que le rapprochement portera sur les missions essentielles des établissements : la formation et la recherche. Il s'agira également de partager les bonnes pratiques et de mutualiser certains sujets. Il est nécessaire d'évaluer les complémentarités.

- M. HAMARD rappelle qu'il manque toujours 14 millions d'euros pour finaliser la réhabilitation de l'UFR LLSH.
- M. ROBLÉDO précise qu'il faut déjà s'engager sur les premières phases des travaux. L'Etat est actuellement la seule source de financement du projet.

1.4 HCERES : suite de la visite du 10 au 12 mai

M. ROBLÉDO informe que le processus arrive à son terme. La visite a donné lieu à un « débriefing » entre le comité et le président. Dans le même temps, les experts ont rendu un avis sur l'évaluation des champs de formation et les formations. Les composantes et les porteurs de projets doivent faire remonter leurs observations avant le 31 mai 2016. Parallèlement, la construction du projet d'établissement est en cours. Ce projet a comme base la note d'orientation stratégique remontée par l'établissement en septembre dernier. L'équipe de direction y a apporté des compléments. M. ROBLÉDO explique le calendrier (en annexe) pour le retour des remarques et la suite du processus. Ce contrat sera

signé au premier semestre 2017. Les étudiants ne sont pas exclus du processus de réflexion car ils sont membres d'un conseil. La vice-présidente étudiants est également en charge de faire remonter leurs suggestions et commentaires.

2. Prospective et moyens

2.1 Politique des moyens pour 2017

M. LE GALL présente la politique des moyens pour 2017. Un préambule a été introduit dans lequel sont rappelés des engagements mais également le cadre particulier, c'est-à-dire la fin d'un contrat et la discussion débutante d'un nouveau contrat. Le cadrage se recentre sur les demandes et projets exprimés par les composantes, services et laboratoires. Sur le premier point, principes généraux, sont distinguées les dépenses récurrentes et les dépenses liées aux nouveaux projets, les dépenses obligatoires et les dépenses facultatives. S'agissant des moyens financiers et de l'affectation des moyens, l'université reste sur des bases identiques à 2016. Il y a quelques évolutions liées à la prise en charge de certaines dépenses qui se justifient dans le cadre de la gestion budgétaire et comptable (téléphonie, assurances ; à venir, les produits d'entretien). Les demandes non exprimées au moment de la préparation budgétaire resteront marginales. Un bilan intermédiaire de gestion aura lieu au 30 septembre, permettant d'avoir une représentation et des ajustements. Pour les investissements, la modification concerne le développement du rôle de la commission du patrimoine immobilier qui travaillera sur les projets retenus dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM). L'objectif de cette commission est d'avoir une concertation autour des projets immobiliers, de développer un plan pluriannuel d'investissement immobilier avec une priorisation des actions. Par ailleurs, la part d'autofinancement varie de 20 à 25 %. S'agissant des moyens humains, il est rappelé que les demandes de création au fil de l'eau devront rester limitées à des motifs imprévus. Sur le volet création d'emploi, ne figurent pas les prévisions pour 2017, certains textes législatifs (possibilité de prolongement du dispositif Sauvadet) impliquent des modifications et des incertitudes. Il est donc trop tôt pour préciser la volumétrie de ces créations. Concernant les postes réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emplois (BOE), l'obligation est à 6%. Notre responsabilité comme établissement supérieur est d'assumer cette responsabilité sociale et sociétale. Un point relatif à la qualité de vie au travail est mis en exergue. Des actions ont été entreprises qui ont donné lieu à un accompagnement, des actions doivent encore être conduites qui seront accompagnées.

La gestion budgétaire et comptabilité publique (GBCP) va induire une évolution des services financiers. Sur le point des dispositions relatives aux personnels enseignants, enseignants-chercheurs, il est précisé que les ATER sont des enseignants-chercheurs. Une fiche de poste doit donc être établie avec un rattachement à un laboratoire pour la part recherche. L'ensemble des demandes de postes fait l'objet d'une discussion au regard des éléments liés à la formation, à la recherche et la soutenabilité.

Il a été précisé que le président peut réserver des emplois à la mutation. Il est cependant nécessaire de signaler les emplois ciblés.

Il n'est pas prévu d'autres campagnes que la campagne d'emploi synchronisée sauf en cas de nécessité. Le dispositif de remplacement des « enseignants-chercheurs en délégation », tel que voté par le CA, est maintenu.

S'agissant des personnels BIATSS, il est rappelé que le remplacement d'un congé maternité est de 50% minimum. Il est également rappelé que le recrutement d'un contractuel doit être prévu et validé et non géré au fil de l'eau, suivant l'évolution des budgets.

L'idée va être d'intégrer les laboratoires dans le dispositif des COM à l'horizon 2018.

Mme REY souhaite savoir si les enseignants sont concernés par le dispositif des enseignants-chercheurs en délégation.

M. LE GALL précise que ces enseignants pourraient être en disponibilité mais ne donne droit à aucune compensation.

M. TAILLEFAIT souhaite connaître le taux d'emploi de personnels en situation d'handicap.

Mme HOCQUET précise qu'il est de 1,5 %, donc en deçà des 6% obligatoires. Dans les universités qui nous entourent le taux est en moyenne de 2,5%.

M. ROBLÉDO informe que la contribution à l'AGEFIPH est de 400.000 euros. A partir de 2016, la totalité devra être versée. Le recrutement de personnels en situation d'handicap ne fait pas débat, c'est le ciblage des postes qui est plus difficile. Pour élargir les possibilités, il est intégré dans les marchés publics des clauses de recrutements de personnels en situation d'handicap.

- M. TAILLEFAIT souhaite que les administrateurs puissent connaître la position d'un directeur de composante sur la variation de la part d'autofinancement de 20 à 25%.
- M. SCHAUB répond qu'effectivement en l'espace de quelques années la part d'autofinancement est passée de 10 à 25%. Il apparaît difficile de se lancer dans des projets auprès des collectivités étant donné qu'il est nécessaire de disposer de 25% d'autofinancement. Il y a donc moins de projets alors qu'en Sciences le besoin en appareillage coûteux est important. Les crédits provenant des collectivités territoriales dont l'université était très dépendante, sont en train de disparaître.
- M. ROBLÉDO complète et précise que la quotité initiale était de 10% mais la quotité supportée était plus importante. Les collectivités ne supportent pas au-delà de 80% du financement. Le renouvellement du matériel ne fait pas partie de projets sur lesquels les collectivités apportent un financement. Les collectivités financent de nouveaux matériels mais le renouvellement reste un financement de l'établissement. Les demandes de renouvellement sont traitées par un autre biais. Pour le renouvellement du matériel informatique, les demandes sont traitées par la commission permanente du numérique qui réalise un plan pluriannuel d'investissement lequel donne lieu à une discussion, une priorisation et ensuite l'établissement d'un calendrier pour subvenir aux demandes de renouvellement de matériel pédagogique.
- M. TAILLEFAIT précise également que l'université d'Angers demande moins de subventions que d'autres établissements et obtient ainsi moins de subventions. Il s'interroge ensuite sur la page 8 du document où est écrit : « un seuil minimal d'un parcours de formation est fixé à 10 étudiants pour la rentrée 2016 » alors qu'auparavant il y était indiqué « après examen des conditions ».
- M. HAMARD souhaite avoir une précision sur les réunions plus fréquentes de la commission du patrimoine immobilier. Les directeurs de composantes pourront-ils y siéger, les points abordés les concernant directement.
- M. ROBLÉDO rappelle que les directeurs de composantes peuvent être invités dans les commissions. Les composantes ne sont pas exclues du processus, les projets sont remontés par les COM.

La politique des moyens pour 2017 est approuvée.

Cette décision a été adoptée avec 22 voix pour et 8 abstentions.

- 2.2 Demande d'acquisition par la Société Publique Locale de l'Anjou d'une bande de terrain le long de la rue Lakanal dans le cadre de la réalisation future de la ligne B du tramway
- M. ROBLÉDO présente la demande d'acquisition par la Société Publique Locale de l'Anjou d'une bande de terrain de terrain le long de la rue Lakanal dans le cadre de la réalisation future de la ligne B du tramway. La ligne de tramway passera en face de l'entrée de la Passerelle et au milieu de la rue pour une emprise de 2m50 ce qui représentera 390 m2 à céder par France Domaine. Il n'y aura pas d'impact sur l'organisation des bâtiments du campus Belle Beille avec l'engagement par la société publique d'une remise en l'état.
- M. TAILLEFAIT demande s'il a été inscrit au plan pluriannuel immobilier l'aménagement du bâtiment Lakanal qui sera la porte d'entrée des étudiants à la sortie du tramway.
- M. ROBLÉDO répond qu'il y a une demande d'aménagement des flux entre l'arrêt « cité universitaire » avenue Victor Beaussier et le terminus. L'allée Kleber a déjà été aménagée dans le même objectif ce qui permet de réguler les flux d'étudiants. Cette demande d'aménagement a été formulée à la ville dans le cadre de l'aménagement du tramway.
- M. HAMARD souhaite connaître l'évolution des places de stationnement sur le campus Belle Beille en attendant l'arrivée du tramway.
- M. DUCHENE approuve la question de monsieur HAMARD et évoque les difficultés rencontrées dans l'utilisation des transports en commun pour rejoindre le campus Belle Beille. Il serait favorable à la mise en œuvre de modes de covoiturage par exemple.
- M. ROBLÉDO répond que le passage par la rue Lakanal sera moins complexe que par une autre artère. Dans le plan de rénovation urbaine du quartier Belle Beille, il est prévu un parking relais. On est moins

Procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2016

dans une dynamique de création de places de parking que dans la promotion d'autres modes de transports du type covoiturage. Pour le déplacement Belle Beille – Saint Serge, une réflexion est en cours pour la mise en place d'une navette réservée aux usagers et personnels de l'université d'Angers.

Mme PERON évoque plusieurs pistes : le parking du CROUS qui pourrait être utilisé par les étudiants pour stationner leurs véhicules ; la commission sur les transports d'Angers Loire Campus avait prévu de revoir la fréquence des lignes de bus 1 et 4. Elle trouve enfin regrettable qu'en dépit des enjeux écologiques, il est moins coûteux à un étudiant de prendre son véhicule que d'utiliser les transports en commun et appuie l'idée de tarifs préférentiels pour les étudiants.

La demande d'acquisition par la Société Publique Locale de l'Anjou d'une bande de terrain le long de la rue Lakanal dans le cadre de la réalisation future de la ligne B du tramway est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.3 Cotisation CPU pour 2016

M. ROBLÉDO présente la cotisation à la CPU. Le montant de la cotisation est similaire depuis 2012 soit 13781 euros.

La cotisation à la Conférence des présidents d'Université (CPU) d'un montant de 13781 euros pour 2016 est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Examen des propositions de la commission des statuts du 4 mai 2016

3.1.1 Modification de la commission des relations internationales

M. ROBLÉDO présente la simplification et la modification de la commission des relations internationales. Il est proposé une fusion en une seule commission, de la commission de relations internationales et de la commission des bourses de mobilité. Les attributions des deux commissions se retrouvent dans la nouvelle commission des relations internationales. La nouvelle commission se constitue en deux formations, plénière et restreinte.

Mme GROLLEAU ajoute que la composition a légèrement évolué, puisqu'il y un BIATSS supplémentaire. Des référents internationaux sont désignés par composante.

La modification de la commission des relations internationales est approuvée. Cette modification est intégrée au règlement intérieur de l'Université d'Angers.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.1.2 Modification de la composition du conseil de gestion du SUAPS

M. ROBLÉDO présente le nouveau conseil des sports du SUAPS. La composition a peu évolué, un personnel BIATSS est ajouté. Les catégories de personnalités extérieures pouvant siéger sont volontairement plus larges.

La modification de la composition du conseil de gestion du SUAPS qui prend le nom de conseil des sports est approuvée. Cette modification est intégrée aux statuts de l'Université d'Angers.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.2 Election à la commission des relations internationales

Sont élus à la commission des relations internationales :

Commission des relations internationales :		30 votants
- 1 enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur	REY Anne	28 voix pour et 2 abstentions
- 1 personnel BIATSS	BRUGGEMAN Jean-François	20 voix pour et 3 abstentions
- 1 étudiant	GASTINEAU Julie	24 voix pour et 6 abstentions

3.3 Remboursement des défraiements sous conditions des usagers : modification de la délibération CA019-2015

M. ROBLÉDO présente la modification dans la délibération de 2015 relative aux défraiements des usagers. Le périmètre géographique était assez restrictif : « périmètre de la région Pays de la Loire». Ce périmètre est étendu à la France métropolitaine dans le cadre de leurs missions.

La modification de la délibération CA019-2015 pour le remboursement des défraiements sous conditions des usagers est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.4 Primes pour charges administratives

M. ROBLÉDO présente la modification sur les primes pour charges administratives (PCA) liée au renouvellement des périmètres et des personnes dans l'équipe de direction. La prime a été élevée au niveau des doyens ou vice-présidents statutaires pour les vice-présidents fonctionnels dont les responsabilités ont été étendues. Pour les vice-présidents délégués, les appellations changent mais la prime reste inchangée. Le directeur du SUIO-IP y figure également, poste auparavant occupé par un vice-président qui ne cumulait pas deux primes. Un ajout est fait : celui de chargé de mission international avec une enveloppe de 1546 euros.

Mme BONNIN demande si, en plus de ces primes, les personnels enseignants ont des décharges d'enseignement.

M. ROBLÉDO répond que les deux possibilités sont envisageables. Pour les vice-présidents statutaires, ils disposent d'une décharge de droit qu'ils peuvent prendre. Les vice-présidents délégués peuvent être déchargés d'un demi-service d'enseignement. L'objectif est de ne pas impacter le temps accordé à la recherche. Seuls les enseignants et enseignants-chercheurs peuvent percevoir une PCA. Pour les vice-présidents BIATSS et étudiants présents dans l'équipe de direction, d'autres dispositifs sont prévus. Pour la vice-présidente étudiants et le vice-président vie des campus, la prime de 5284 euros qui leur est versée prend la forme d'un contrat étudiant. Pour le vice-président BIATSS, il est prévu une augmentation de sa prime de participation à la recherche scientifique (PPRS) d'un montant de 5284 euros.

Les primes pour charges administratives sont approuvées.

Cette décision a été adoptée à 27 voix pour et 3 abstentions.

4. Enseignement

4.1 Convention entre l'Université d'Angers et l'Université Joseph Fourier relative à l'utilisation de la plateforme SIDES

M. ROBLÉDO présente la convention examinée à la CFVU du 23 mai 2016.

Mme RICHARD présente la plateforme SIDES qui est une plateforme d'organisation des examens de second cycle des UFR de santé des universités françaises. Le projet a été développé par l'université de

Procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2016

Grenoble qui souhaite aujourd'hui pour poursuivre le projet bénéficier d'une contribution de 90 euros par étudiants. Ce dispositif sécurisé fonctionne bien.

La convention entre l'Université d'Angers et l'Université Joseph Fourier relative à l'utilisation de la plateforme SIDES est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.2 Renouvellement des habilitations à délivrer des capacités de médecine : 4.2.1 Capacité d'angiologie

Mme RICHARD précise que les capacités sont organisées sur le plan national. Le programme et les frais d'inscription sont fixés nationalement. Ces capacités sont accessibles aux médecins en formation continue. Il doit être demandé le renouvellement de l'habilitation. Ces capacités ont vocation à disparaître dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études médicales.

La capacité d'angiologie est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.2.2 Capacité de pratique médico-judiciaire

La capacité de pratique médico-judiciaire est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.2.3 Capacité d'évaluation et traitement de la douleur

La capacité d'évaluation et traitement de la douleur est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.2.4 Capacité de médecine et biologie du sport

La capacité de médecine et biologie du sport est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.2.5 Capacité de médecine pénitentiaire

La capacité de médecine pénitentiaire est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.3 Création de l'attestation de réalisation de soins pour une personne en situation de handicap ou dépendante

Mme RICHARD précise que l'attestation est un format de formation continue de moins de 40 heures pour des professionnels qui souhaitent obtenir une attestation validante.

Les personnes en situation de handicap ou dépendantes sont en difficulté pour accéder à des soins invasifs notamment les soins dentaires et les examens gynécologiques. Cela justifie des compétences particulières que vise l'enseignement de l'attestation.

La création de l'attestation de réalisation de soins pour une personne en situation de handicap ou dépendante est approuvée.

Cette décision a été adoptée avec 26 voix pour et 1 abstention.

5. Décisions prises par délégations du conseil d'administration au président

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Mme QUINCHARD souhaite que soit détaillé le montant de chaque décision prise par délégation.

M. ROBLÉDO répond que dorénavant tous les montants figureront dans ce point.

M. HAMARD souhaite connaître le devenir de la maison solaire.

M. ROBLÉDO répond que lorsque la maison a été déconstruite, la question de sa réutilisation s'est posée. L'ISTIA, l'IUT et l'ISSBA ont abandonné l'idée de l'utiliser comme lieu pour des TP. Il n'est donc pas envisagé de la reconstruire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance.

Le Président de l'Université d'Angers, Christian ROBLÉDO Le Vice-président du Conseil d'administration, Didier LE GALL

Le Directeur général des services, Olivier HUISMAN